



Problème compte bancaire

Par senghkev

Bonjour

Ma compagne ne s'entend pas avec son ancienne conseillère bancaire. Suite à un changement de banque, la conseillère n'as jamais accepté de faire les transferts des prélèvements de l'ancien compte sur le nouveau conformément à la loi sur la mobilité bancaire.

Elle a tout bloqué, réduit les retraits au maximum et à rejet les prélèvements encore sur le compte, ce qui a entraîné des frais supplémentaires à ma compagne (qui les a payé).

Aujourd'hui, après 3 mois de résiliation d'assurance habitation (que l'ont payaient 32? par mois), ma compagne reçoit une lettre comme quoi un elle est redevable de plus de 420? et qu'un service de recouvrement (EOS France) or, tout s'est fait en secret sans qu'on s'attendes à quoi que ce soit.

Qu'est il possible de faire s'il vous plaît ?

Merci d'avance pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

On comprend que l'ancien compte n'est pas cloturé ?

En cas de mobilité bancaire, c'est la nouvelle banque qui doit s'occuper des transferts : pourquoi est-ce mal passé ?

Votre compagne peut engager les recours tels qu'indiqués au bas de ses relevés de compte mensuels : en général un courrier RAR au service client puis saisir le médiateur.